

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2023



L'an deux mille vingt-trois, le sept Février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	9
Membre absent	0
Secrétaire de séance	Michèle PELABERE
Date de la convocation des conseillers	1 ^{er} Février 2023
Date de l'affichage de la convocation	1 ^{er} Février 2023



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO (**arrivée à 19h11**), Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Magalie FRANÇOIS, Madame Maria ALVES, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERE, Madame Aurélie TASTAYRE, Monsieur Samir METIDJI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Monsieur Adaa TEKOUK donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Madame Nasser ZOUBIR donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Laura STRULOVICI
Monsieur Dominique DI PONIO donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE
Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Madame Emma ABREU donne pouvoir à Monsieur Hassan FERE
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET
Madame Danièle KAMENI donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE

OBJET : REMPLACEMENT D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE GÉRARD PHILIPPE DE VILLEPARISIS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-33 ;
Vu le Code de l'Éducation notamment l'article D422-27 et l'article D422-29 qui dispose que « lorsqu'un représentant titulaire de l'une des collectivités visées à l'article D.422-27 perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, ou en cas de décès, de démission ou d'empêchement définitif de l'intéressé constaté par l'exécutif de la collectivité concernée, il est procédé à une nouvelle désignation du représentant titulaire ainsi que du représentant suppléant ».
Vu l'avis de la commission Finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 30 janvier 2023,
Considérant que Madame Fatima Menzel a été désignée déléguée suppléante au Conseil d'administration du collège Gérard Philippe par délibération n° 2020-58/07-16 en date du Conseil Municipal du 10 Juillet 2020.
Considérant que Madame Fatima Menzel s'est portée candidate sur une liste de parents d'élèves au collège Gérard Philippe et a été élue avec succès.
Considérant que de ce fait, Madame Fatima Menzel ne peut siéger au sein d'une même instance au titre de deux collèges d'élus plus représenter la Ville,
Considérant qu'il est proposé de la remplacer en désignant Monsieur Gérard Chollet comme suppléant au conseil d'administration du collège Gérard PHILIPPE pour représenter la ville de Villeparisis

Entendu l'exposé de Monsieur Frédéric BOUCHE,

DELIBERE

Article 1^{er} : DÉCIDE de remplacer Madame Fatima Menzel en DÉSIGNANT par un vote à mains levées, Monsieur Gérard CHOLLET, délégué suppléant pour représenter la commune de VILLEPARISIS au Conseil d'administration du collège Gérard PHILIPPE.

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous - Préfet de Meaux, à Monsieur le Trésorier Principal Receveur Municipal et inscrit au recueil des Actes Administratifs.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adopté après le vote suivant :

35 votants dont 9 pouvoirs
27 pour dont 6 pouvoirs (groupe majoritaire)
8 abstentions dont 3 pouvoirs (Villeparisis, l'avenir pour ambition et Monsieur Sicre de Fontbrune)

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.
POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature	Signature
 Frédéric BOUCHE Maire	 Michèle PELABERE Secrétaire de séance